

**COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre du mois d'avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.*

XX

*Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – MENET Séverine – RAIMBAULT Valérie – LEGRAND Lyne – ELOY Angélique – CHAUVEAU Isabelle et Mrs RAIMBAULT Jean-François – PICARD TIGNON Mickaël - LANDRAU Stéphane – GARNIER Jean-Luc – BOURGEOIS Philippe – RICHARD Nicolas*

*Absents excusés : Mr PREDONZAN Franck qui a donné pouvoir à Mr GARNIER Jean-Luc – Mr GUYNOISEAU Jean-Michel*

*Secrétaire de séance : Mme BLOT Chantal*

***Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2017***

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

***1) Acquisition de la licence IV du commerce « Au p'tit Restaurant du Château »***

Depuis le 31 décembre 2014, date à laquelle l'exploitant du commerce « Au p'tit Restaurant du Château » est parti à la retraite, l'activité de « bar-restaurant-tabac-presse-alimentation » a cessé.

Par la suite, une procédure de liquidation judiciaire sans activité a été enclenchée, la vente du matériel et de la licence IV a eu lieu le 17 février 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Soulaire et Bourg se porte acquéreur de la licence IV du commerce « Au p'tit Restaurant du Château », au prix de 3 500 € avec frais en sus (environ 1 500 €) dans une démarche de relance du commerce local, car si une personne extérieure à la commune l'achetait, il n'y aurait plus ce genre de commerce sur le territoire communal.

Cependant, Monsieur le Maire précise que la licence IV doit être utilisée au moins une fois par an pour son renouvellement et qu'elle pourra être revendue ultérieurement à l'éventuel repreneur du commerce.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la licence IV du commerce « Au p'tit Restaurant du Château » pour un montant de 3 500 € frais en sus (environ 1 500 €)
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au règlement auprès du mandataire judiciaire et de l'avocat
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

## **2) Augmentation du temps de travail d'une employée communale**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,  
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2017,

Considérant la demande de l'employée communale travaillant à 30.51/35èmes,

Considérant la réorganisation des services,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, de l'employée communale suivante :

- Madame Veau Christine, en la portant à 35/35èmes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation du temps de travail du poste de Madame Veau Christine, en le passant à temps complet
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

## **3) Extinction de l'éclairage public la nuit**

En novembre 2015, les adjoints au Maire, Monsieur Garnier Jean-Luc et Madame Blot Chantal, ont sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEMML) afin de lui demander que certaines lanternes soient éteintes toute la nuit.

Le 7 avril 2017, une nouvelle rencontre a eu lieu avec le SIEMML et l'entreprise ERS (spécialisée dans les réseaux) pour étudier la faisabilité de la demande suivante :

- extinction de 27 lanternes sur 39 à Soulaire de 22h30 à 6h
- extinction de 5 lanternes sur 10 à Bourg de 22h30 à 6h

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition ci-dessus :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'extinction de l'éclairage public la nuit, pour certaines lanternes, de 22h30 à 6h
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

#### **4) Adhésion à un groupement de commandes**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 8 relatif aux groupements de commandes,

Vu les conventions de création d'un service commun de « technicien de secteur » dans les domaines des constructions publiques, espaces publics, voiries et réseaux divers entre la communauté d'agglomération et les villes de Béhuard, Écuillé, Cantenay-Épinard, Feneu, Soulaire et Bourg, Saint Clément de la Place, Saint Martin du Fouilloux, Saint Léger des Bois, Sarrigné, Savennières et Soulaines sur Aubance,

Considérant l'intérêt de poursuivre la coopération entre les 11 communes précitées dans les domaines cités,

Considérant l'intérêt de constituer un groupement de commandes pour harmoniser les achats et pour simplifier les formalités administratives liées aux groupements,

Considérant la proposition de la commune de Savennières de « porter le groupement » en en devenant le coordonnateur,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de donner son accord sur l'adhésion de la commune de Soulaire et Bourg au groupement de commande ci-dessous :

- tout achat de prestations de services, de travaux et achats de fournitures en lien avec les missions du technicien de secteur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Soulaire et Bourg au groupement de commande ci-dessus
- APPROUVE les termes des conventions de groupement de commandes correspondantes
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de groupement
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Soulaire et Bourg, dans la limite de délégation du maire pour les achats

#### **5) Projet de sécurisation des bourgs**

Le projet de sécurisation des bourgs réalisé par le bureau d'études « Aménagement Pierres et Eau » a été présenté au Conseil municipal et à la population. Celui-ci améliore le confort des piétons.

La réalisation de ce projet se fera en deux temps.

Tout d'abord l'aménagement de la « rue principale » de Soulaire à partir du carrefour avec la Route Départementale, jusqu'au virage à 90 degrés de la « rue principale », donc au-delà du « chemin des roches ». L'aménagement de la « place de la mairie » ne sera pas réalisé, seule la « rue principale » sera refaite. Cette première phase sera précédée d'un contrôle des réseaux par ALM.

Une année après, la phase deux sera consacrée à Bourg. La « place de l'église » ne sera pas modifiée. Les travaux seront effectués :

- « route du Plessis Bourré », depuis la pancarte « Bourg commune de Soulaire et Bourg », jusqu'au carrefour à proximité du cimetière
- « route d'Ecuillé », depuis le carrefour avec la « route de Sceaux d'Anjou » (mise en place d'un plateau) jusqu'à une zone située en haut de la côte de la « route d'Ecuillé » où un aménagement sera fait pour réduire la vitesse des véhicules
- « route d'Angers » depuis le carrefour du « chemin de la mercerie » jusqu'à une zone proche de la « maison des associations »

L'arrêt de bus sera aménagé pendant ces travaux.

L'enveloppe budgétaire pour ces travaux s'élèverait environ à 350 000 € TTC, mais ce montant peut évoluer après les consultations auprès des entreprises. Une subvention de 45 % sur le montant HT pourra aussi être obtenue.

Suite à la réunion de la dernière commission « voirie, espaces verts » en date du 11 avril 2017, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de sécurisation des bourgs du bureau d'études « Aménagement Pierres et Eau ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation des bourgs du bureau d'études « Aménagement Pierres et Eau »
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

- Délibération : augmentation du temps de travail d'une employée communale

Jean-François Raimbault : ce passage à temps plein permettra à Madame Veau de faire plus que son poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) qui est sa fonction principale. Cela représente 250h qui pourront profiter à l'encadrement des enfants de l'accueil de loisirs, pour toutes les tâches, même le ménage et ainsi nous éviterons des remplacements.

- Délibération : extinction de l'éclairage public la nuit

Jean-François Raimbault : ½ heure par jour d'éclairage en moins sur toute l'année réduit les dépenses des deniers publics. A ce jour, il y a 10 méthodes d'extinction de l'éclairage public la nuit sur le territoire d'ALM, il faudrait trouver une uniformité.

- Délibération : projet de sécurisation des bourgs

Jean-François Raimbault : nous devons prendre position sur le phasage des travaux, nos partenaires ont besoin de savoir, notamment ALM pour les réseaux. La 1<sup>ère</sup> phase à Soulaire est plus facile car à priori il n'y a pas d'enfouissement ni de relevé de réseaux. La 2<sup>nde</sup> phase à Bourg est plus compliquée, il y a un travail sur l'adduction d'eau (alimentation des compteurs), de l'amiante dans l'assainissement, donc un relevé de réseaux à effectuer. Nous profiterons des travaux de Bourg pour aménager l'arrêt de bus, de façon à sécuriser la montée et la descente des enfants. ALM prend en charge les réseaux d'assainissement (changement et alimentation des compteurs), mais l'enfouissement est à la charge de la commune.

Lyne Legrand : pourquoi commencer par Soulaire ? Moi, je préfère commencer par Bourg.

Jean-François Raimbault : c'est plus simple, ça coûte moins cher, il y a moins de problèmes techniques, nous pouvons gagner du temps. Le temps qu'ALM procède à l'inspection des réseaux, prenne une décision, budgétise les travaux, il faudrait faire une demande à ALM en 2018 pour des travaux en 2019 à Bourg. Nous avons un choix à faire sur une proposition, ALM a deux actions à mener : l'étude du chiffrage et la budgétisation. Dans tous les cas, tout sera fait pour la fin de ce mandat. Par exemple, « route de Cheffes », nous aimerions faire les travaux fin juin, début juillet, afin de ne pas gêner le bus à la rentrée de septembre, mais le problème c'est que nous avons 300 m de réseaux à relever, ce qui risque de retarder les travaux. D'ailleurs, une réunion est prévue avec les riverains de la « route de Cheffes », pour les informer des travaux.

Mickaël Picard Tignon : quel est le plus urgent ? Soulaire ou Bourg ?

Jean-Luc Garnier : il faut penser au confort des piétons, « rue principale » notamment ... Aujourd'hui, il faut acter le principe, pour le phasage nous pourrions voir après.

Chantal Blot : c'est urgent partout mais nous avons un choix à faire ...

Jean-François Raimbault : le réseau de la « rue principale » n'est pas sur la « rue principale » mais au « clos de Beaumont », c'est donc plus facile. Selon les réseaux, peut-être qu'ALM dira plutôt Bourg ou plutôt Soulaire avant !

Nicolas Richard : et pour le financement de tout ça ? Par rapport à ce que nous remontons à ALM, nous n'avons plus de capacité pour autre chose !

Jean-François Raimbault : nous devons faire des choix, des arbitrages, mais au moins les travaux seront faits.

Jean-Luc Garnier : l'Etat a du retard dans le versement de subventions sur des travaux précédents. Cependant, dans le Plan Pluriannuel de Réfection de Voirie (PPRV), ces travaux ont été prévus ainsi que la possibilité de faire d'autres travaux. Le seul problème que nous

avons, actuellement, c'est le financement d'un terrain à acheter. Mais Tous les travaux prévus au début du mandat sont dans le PPRV. Par contre, l'aide d'ALM va être renégociée en septembre 2017.

Nicolas Richard : que se passe-t-il après ?

Jean-François Raimbault : cette délibération n'acte pas les travaux, mais acte le principe de demander à nos partenaires de commencer l'étude technique sur les réseaux, l'éclairage et d'évaluer l'impact financier.

➤ Questions diverses :

Jean-François Raimbault : souhaitez-vous changer de commission ? Participer à d'autres commissions pour être au courant de ce qui s'y passe ? Nous pouvons modifier la composition des commissions, d'ailleurs il faudrait renforcer la commission « voirie ».

Dorénavant, à chaque Conseil municipal, je vous ferai un point d'informations sur les dépenses de plus de 2 000 € réalisées sur le budget, en fonctionnement et en investissement, pour que vous ayez une notion des grosses factures que nous payons :

- frais de restauration (API) : 8 000 € (en moyenne 6 000 €)
- contribution d'emprunt contracté avec le SIEMML (2010/2018) : 2 600 €
- achat du second panneau lumineux : 13 000 €
- remplacement du chauffage de la salle Tabarly : 25 000 €
- cabinet d'architecte Minier pour le 1000 club : 4 700 €

Nous ferons des travaux en régie (faits par les employés communaux) pour la plateforme de retournement de la « Gibaudière », avec la livraison de pierres et la location d'un tractopelle. Nous pourrions ainsi récupérer de la TVA sur la dépense, pour la revalorisation du patrimoine.

Faisons le point sur le bureau électoral du 7 mai 2017 : les personnes présentes pour les permanences et le dépouillement.

Nous allons travailler sur un « plan de gestion différenciée », soit un « plan de désherbage » communal, pour la reconnaissance des zones de flore, la taille, la coupe, les produits, le choix du matériel alternatif par rapport au phytosanitaire. Nous devons identifier les zones à traiter, penser aux outils, avoir une démarche suivie d'effets. La commune de Cantenay-Epinard portera le dossier du « plan de désherbage » pour elle-même, la commune de Soulaire et Bourg et la commune de Feneu (même si cette dernière est dans la phase finale du dossier). Nous bénéficierons de l'accompagnement du cabinet « Horizonova » d'Angers. Le coût s'élève à 16 392 € HT subventionné à hauteur de 9 800 € par « l'agence de l'eau Loire Bretagne », il resterait à la charge de la commune de Soulaire et Bourg 2 947 € (3 645 € pour la commune de Cantenay-Epinard). Après, nous aurons un document avec de réelles solutions : le matériel adapté pour le traitement par rapport aux surfaces et aux lieux. De toute façon, il est obligatoire pour chaque commune et il nous a été demandé pour le dossier d'inscription aux villes et villages fleuris.

Séverine Menet : avons-nous des nouvelles pour le chemin piétonnier longeant la propriété de Madame De Lille de Loture ?

Jean-François Raimbault : nous attendons le cadastre.

Marina Toullier : quant au service civique, où en sommes-nous ?

Jean-François Rimbault : pour l'instant ce n'est pas fait mais nous allons étudier tout ça. Une personne en service civique pourrait accompagner le Conseil Municipal des Jeunes et le Club ado.

Nicolas Richard : toujours pas de locataire pour la 2<sup>nd</sup>e partie du local commercial ?

Jean-François Rimbault : non. Cependant, un cabinet infirmier a ouvert à Cheffes et 40 % de la population de Soulaire et Bourg se fait soigner à Cheffes.

Mickaël Picard Tignon : nous avons un problème de zonage à Soulaire et Bourg, nous appartenons à plusieurs secteurs.

Jean-François Rimbault : nous pourrions nous adresser à l'ordre des médecins ?

Mickaël Picard Tignon : il faut une autorisation d'ouverture, en général un cabinet médical se transmet.

Nicolas Richard : « chemin des petits ruaux » nous avons un problème de sauvegarde et de sécurité. En effet, il y a de plus en plus d'engins agricoles, alors que c'est un chemin de randonnée, le talus est défoncé, c'est un peu dommage, le chemin se dénature et des arbres ont été coupés. Moi, je préconiserai un sens unique, pas de double passage, pour la sécurité. Mais nous allons faire une réunion avec les riverains pour recueillir leur ressenti, envisager des solutions.

Jean-François Rimbault : le PLUi n'interdit pas l'accès d'un territoire à un champ mais il faut faire une déclaration préalable, à ce jour nous n'avons pas eu de déclaration préalable pour une demande d'ouverture.

Stéphane Landrau : nous avons un problème avec le ramassage des poubelles, le camion a été changé et celui-ci abîme les poubelles ou elles sont mal vidées.

Jean-François Rimbault : merci de me faire remonter tout ça afin de faire un signalement à ALM.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h50.**